

Aurexia

Taxonomie Européenne

:

**La prochaine étape vers une
reconstruction durable**

Juin 2021

La taxonomie de l'UE instaure un système de classification

Grâce aux **Accords de Paris (2015)**, il existe un programme visant à promouvoir les investissements durables et à réorienter les flux financiers pour qu'ils soient "compatibles avec un mode de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique".

Pour commencer ce travail, il est nécessaire de définir concrètement si un actif peut être considéré comme durable ou non. **Le groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG)** de la Commission européenne a publié son rapport final sur la taxonomie verte, qui vise à normaliser les activités durables et à proposer un vocabulaire commun aux acteurs européens afin d'éviter tout risque de greenwashing.

Contexte

Le Pacte Vert fait partie du **plan d'action de l'Union européenne** vers une transition écologique du secteur économique, financé à hauteur de **1 000 milliards** d'euros sur **10 ans**, il vise à faire du continent européen le premier à atteindre la neutralité carbone en **2050**.

Les trois piliers du plan d'action de l'UE :

- Taxonomie de l'Union Européenne
- Règlement Disclosure (SFDR)
- Règlement Benchmark

Enjeux

Grâce à la **classification et à la cartographie des clients et des produits**, la taxonomie adressera deux questions importantes pour la finance durable :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques

Ainsi que la production et la diffusion de rapports standards conformément à la réglementation.

Objectifs

Le règlement sur la taxonomie fixe **six objectifs** environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Différents moyens peuvent être requis pour qu'une activité apporte une contribution substantielle à chaque objectif.

Qui est concerné par la taxonomie et comment l'appliquer ?

Qui est concerné ?

La taxonomie verte s'adresse à deux types d'acteurs :

Ceux qui préparent et publient des informations

- Les grandes entreprises qui sont déjà tenues de déposer une déclaration de performance extra-financière (**NFRD**) en vertu de la directive sur les rapports non financiers.
- Grandes banques, assureurs et sociétés inscrites en bourse +500 employés.

À partir de **2023** seront inclus aussi :

- Toutes les grandes entreprises (listées ou non).
- Toutes les banques et tous les assureurs de l'UE.
- Grandes entreprises non européennes listées sur le marché de l'UE.

Utilisateurs de l'information

- Acteurs des marchés financiers.
- Institutions de surveillance financière (telles que les banques centrales).
- Tous les États membres de l'UE contribuant à l'établissement de mesures, de normes ou de labels publics pour les produits financiers verts ou les obligations vertes.

Méthode de classification

Dans le cadre du règlement européen sur la taxonomie, l'accent est mis sur la classification des activités pertinentes en deux catégories fondamentales :

L'atténuation du changement climatique (Mitigation)

L'adaptation au changement climatique (Adaptation)

Pour **réaliser la classification**, les utilisateurs de la Taxonomie sont invités à suivre le cadre fourni par le règlement, qui aide à démontrer l'évaluation d'une activité économique, sur la base des **3 critères** suivants :

1.

Contribuer de manière **substantielle** à au moins un des 6 objectifs environnementaux définis dans le règlement



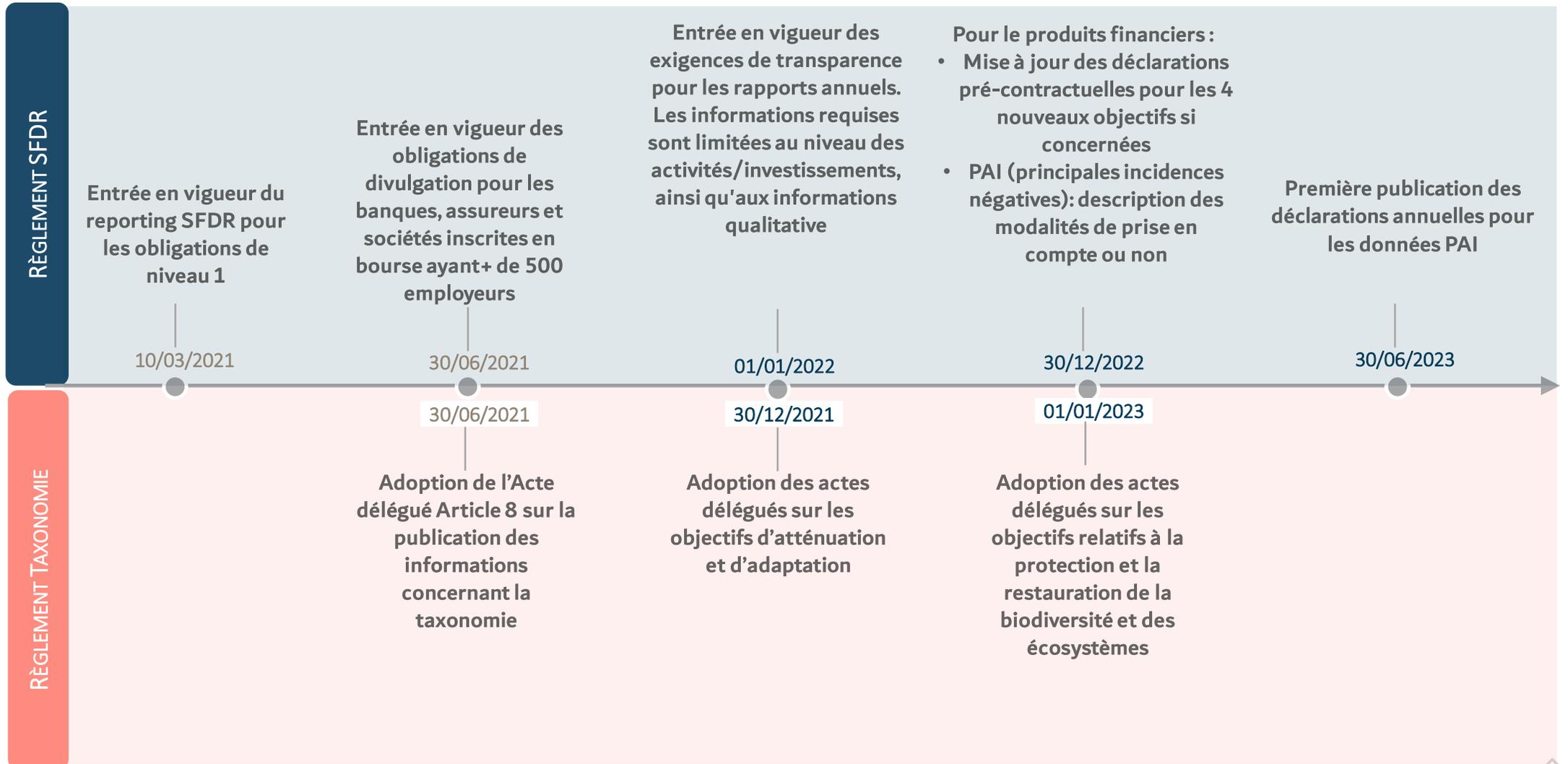
2.

Do No Significant Harm (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs environnementaux tels que définis dans la proposition de règlement



3.

Compliance, Répondre à des normes sociales minimales appelées "sauvegardes sociales minimales" (MSS)





INTÉGRATION DE LA TAXONOMIE

- Intégration de la taxonomie dans la culture de l'entreprise, encouragement de l'intérêt, de la participation et de la sensibilisation.
- Accompagnement dans la mise en place de la nouvelle classification des produits de la banque.
- Étude d'impacts de la taxonomie sur les produits de la banque.
- Évaluation homogène et rigoureuse des performances produit / entité en matière environnementale.



CARTOGRAPHIE

- Amélioration de la disponibilité et de la qualité des données des entreprises en matière de durabilité.
- Identification et classification des produits financiers conformément aux TSC (Technical screening criteria).
- Processus d'intégration de la matrice d'application (EBA), lien avec des sources de données fiables, KPI's et dashboards.



REPORTING

- Harmonisation des rapports, en conformité avec les réglementations, en cohérence avec les normes nationales et internationales.
- Coordination et suivi du reporting et aux nouvelles dispositions de l'EBA et de l'ESG.
- Identifier et classer les données pertinentes afin de satisfaire aux obligations de « discours » susceptibles de mobiliser beaucoup de temps et de ressources.



DATA MANAGEMENT

- Analyse des besoins en terme de données pour la production du reporting Disclosure
- Benchmark des data providers et des solutions proposées sur le marché
- Intégration des données dans les SI internes

Grâce à notre expertise et à notre bonne vision des enjeux de la mise en place de la Taxonomie, l'équipe Sustainability d'Aurexia est en mesure de travailler à vos côtés à la bonne atteinte de vos objectifs.

Nous pouvons vous accompagner dans l'ensemble du processus d'adaptation, d'application et de divulgation de la taxonomie. Grâce à nos outils d'analyse, nous vous proposons une solution adaptée à vos besoins.

Aurexia Sustainability

Au coeur des enjeux de la finance durable

L'équipe Sustainability d'Aurexia accompagne directement les clients dans leurs réflexions stratégiques et la déclinaison opérationnelle de leur politique de Finance Durable. Cette équipe est aussi en charge de la veille et de la réalisation d'études produites en France et à l'international sur les marchés suivants :

- *Asset Management*
- *Securities Servicing*
- *Banque Privée*
- *Banque de détail*
- *Assurance*
- *Capital Markets*
- *Global Transaction Banking*
- *Finance & Risques*
- *Data Management*



Analyses d'impacts réglementaires liés à l'ESG



Enjeux business (politique RSE, politique climat, offres et scoring clients, ...)



Enjeux autour de la data ESG et l'innovation (process opérationnels, reporting, ...)

sustainability@arexia.com





Aurexia

Bringing value, together